



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

**DOCUMENT POUR LA REOUVERTURE ET LE FONCTIONNEMENT DU
COLLEGE JEAN GAY, VERFEIL**



SOMMAIRE

❖ CONTEXTE

❖ PRINCIPES GENERAUX

❖ CAPACITE D'ACCUEIL

❖ FICHES THEMATIQUES

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture de notre collège depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du collège Jean GAY après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

PRINCIPES GENERAUX

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020.

La mise en oeuvre des prescriptions a nécessité la collaboration entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Ce guide est constitué d'une présentation des principes généraux du protocole et de fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- ➡ Nettoyage/désinfection des locaux
- ➡ Sanitaires
- ➡ Accueil des élèves
- ➡ Salles de classe
- ➡ Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- ➡ Gestion de la demi-pension
- ➡ Récréation
- ➡ Activités sportives et culturelles
- ➡ Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques
- ➡ Personnels
- ➡ Cas suspect ou avéré

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ◆ Le maintien de la distanciation physique
- ◆ L'application des gestes barrière
- ◆ La limitation du brassage des élèves
- ◆ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ◆ La formation, l'information et la communication

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les établissements doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- ◆ A l'arrivée dans l'établissement : un flacon de gel hydro alcoolique sera à disposition à l'entrée de l'établissement;
- ◆ Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- ◆ Avant et après chaque repas ;
- ◆ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ◆ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ◆ Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

➔ Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation). Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

➔ Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque collège en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque

récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Le collège Jean GAY aura défini en équipes dans la semaine du 11 au 15 mai, en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Le fonctionnement en classes multi-niveaux ou en classe unique sera possible, l'organisation mise en place permettra de limiter le brassage avec les autres classes.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il sera privilégié le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc une salle sera attribuée à une classe.

Les récréations seront organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il sera organisé selon les principes développés ci-après.

Il sera distingué le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection auront lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves.

Si l'établissement n'aurait pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée, il ne pourra pas accueillir les personnels et les élèves.

La formation, l'information et la communication

La communication sera faite en direction des familles, des élèves, des personnels par mail, par voie d'affiches dans l'établissement et sur le site ENT, accessible sans connexion.

Les personnels

Des formations seront organisées à destination des personnels dans la semaine du 11 au 15 mai notamment par l'infirmière. La Cheffe d'établissement veillera à ce que tous les personnels aient été informés et une distribution de documents issus du protocole seront largement diffusés auprès des personnels.

Les élèves

Le 18 mai, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains de la part de l'infirmière. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en oeuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés. Cette information pourra être relayée par les enseignants.

Chaque élève pourra durant cette période bénéficier de séances d'éducation à la santé, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte.

Les parents

Après consultation des directives du médecin conseiller technique du Rectorat et du médecin scolaire, l'infirmière leur adressera un courrier.

Ils seront alors informés, dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture :

- ➡ des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- ➡ de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) et dans la lutte contre la circulation du virus ;
- ➡ des mesures qui seront prise en cas de suspicion d'un cas Covid-19 dans l'établissement ;
- ➡ des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- ➡ des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- ➡ des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- ➡ de l'organisation de la demi-pension.

L'accès aux bâtiments de l'établissement sera interdit aux parents et aux accompagnants.

CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil des établissements scolaires dans le respect des fondamentaux décrits dans le présent protocole sanitaire est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement des établissements scolaires en période de pandémie.

Cette partie présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Il convient à chacun des établissements d'évaluer sa capacité d'accueil :

- ➡ A partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs
- ➡ A partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique

Par ailleurs, la nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux pourrait augmenter la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission. Il conviendra d'évaluer, avec la collectivité territoriale, les effectifs prévisionnels et les espaces pouvant être traités selon les prescriptions du présent protocole. Cette évaluation permettra également de déterminer les modalités de fonctionnement de l'établissement en matière de salle spécifique et de matériel non individuel. La mise à disposition de lingettes désinfectantes pourrait être de nature à réduire la charge de travail précitée.

Les éléments de dimensionnement

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe seront organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

FICHES THEMATIQUES

NETTOYAGE ET DESINFECTION :

Avant la reprise : "nettoyage habituel"

L'établissement est resté complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est mis en place.

➔ **Nettoyage après la reprise** : "nettoyage approfondi" en 2 étapes

◆ 1ère étape, le nettoyage :

- Nettoyage à l'aide d'un détergent usuel, puis rinçage (pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure).
- Nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- Une attention particulière sera apportée sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

◆ 2ème étape, la désinfection :

- Utilisation d'un désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476 (des lingettes désinfectantes conformes à cette même norme peuvent être utilisées).
- Désinfection des points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

◆ Le nettoyage pourra aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

Rappels :

- ◆ Une bande ou une lingette déjà utilisée ne sera jamais replongée dans un produit propre.
- ◆ Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- ◆ Les lingettes et bandeaux à usage unique seront éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- ◆ Eviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- ◆ Ne pas utiliser d'aspirateur.
- ◆ Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.
- ◆ Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

➔ **Fréquence** :

- ◆ Réalisation du nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- ◆ Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour (fréquence d'un passage par heure), dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
- ◆ Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, (une fois par heure)...

- ◆ Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, (une fois par heure)...
- ◆ Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

➔ **Actions complémentaires** :

- ◆ les poubelles seront équipées de sacs à ordures ménagères (vidées et lavées tous les jours).
- ◆ les équipements de nettoyage à usage unique seront éliminés dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- ◆ nous veillerons à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- ◆ Aération régulière des locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).

➔ **Points de contrôle** :

- ◆ Définition d'un plan de nettoyage des locaux quotidien.
- ◆ Salle de classe :
 - Nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc. avant l'arrivée des élèves (pour les locaux occupés dans les 5 derniers jours).
- ◆ Fréquence de nettoyage approfondi augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- ◆ Réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.
- ◆ Espace de restauration (sera accessible) :
 - Nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.
- ◆ Respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

SANITAIRES :

- ◆ Limitation du nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- ◆ Gestion des flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ◆ Neutralisation d'un urinoir sur deux.
- ◆ Aération fréquente des sanitaires.
- ◆ Demande réitérée aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- ◆ Vérification (à la fréquence d'un passage par heure) que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre).
- ◆ Approvisionnement régulier au cours de la journée en consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...).
- ◆ Nettoyage approfondi quotidien et de désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.
- ◆ Evacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

Points de contrôle :

- ➡ Gestion des flux dans les sanitaires.
- ➡ Limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ➡ Bonne aération des sanitaires
- ➡ Mise en place de consignes pour l'utilisation des locaux sanitaires.
- ➡ Nettoyage approfondi quotidien des locaux.
- ➡ Désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

ACCUEIL DES ELEVES

- ➡ Le CPE, accompagné de 1 ou 2 AED, de la cheffe d'établissement, de l'infirmière seront présents alternativement aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ➡ L'accueillant portera un masque et une solution hydroalcoolique sera à sa disposition
- ➡ Port du masque pour les élèves si le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.
- ➡ Les flux d'entrée et de sortie seront dissociés.
- ➡ La distanciation physique dans la file d'entrée sera surveillée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière,...) Un sens de circulation sera indiqué dans l'établissement.
- ➡ L'entrée et la sortie de l'établissement se fera par le portail principal, sur le parvis, en respectant la distanciation physique, en échelonnant les passages.
- ➡ Dès leur arrivée dans l'établissement, les élèves rejoindront la salle qui leur aura été attribuée pour la journée, afin de respecter la composition des groupes et d'éviter le brassage des groupes.
- ➡ Les récréations seront organisées selon des rotations en 3 temps selon la salle.
- ➡ De même le passage au self sera échelonné pour permettre aux agents de nettoyer après chaque passage d'élève, de maintenir dans la file d'attente et de distribution la distanciation physique. Le retour en classe sera construit sur ces alternances. Ceci dans le but de limiter le brassage des groupes.
- ➡ Une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...) sera positionnée dans l'établissement.
- ➡ Les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) seront maintenues ouvertes pendant l'accueil et les sorties (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ➡ Les horaires d'entrée et de sortie seront fixes : 8h30 /17H, sans dérogation possible.
- ➡ L'accès aux locaux sera interdit à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants,...).
- ➡ Le lavage des mains sera organisé de façon régulière (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique pourra être envisagée. Chaque classe se verra affecter un point d'eau, soit dans les salles de sciences, soit dans les couloirs à l'étage.
- ➡ Les familles seront informées de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

SALLE DE CLASSE

- ➔ La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui impliquera de :
 - ◆ Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
 - ◆ Fixer les modalités d'occupation de la salle de classe à 10 élèves maximum;
 - ◆ Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) ;
 - ◆ Eviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) ;
 - ◆ Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
 - ◆ Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
 - ◆ Limiter les déplacements dans la classe.
- ➔ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- ➔ Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes. Le format 1 classe = 1 salle sera le principe.
- ➔ Les salles occupées seront :
 - ◆ Les 3 salles de sciences
 - ◆ Les 3 salles de technologie
 - ◆ La salle d'Arts Plastiques
 - ◆ Les salles 14 et 16
- ➔ Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.
- ➔ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Points de contrôle qui feront l'objet d'un affichage dans chaque salle :

Les agents d'entretien et les enseignants veilleront :

Avant l'entrée en classe :

- ➡ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).
- ➡ Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- ➡ Ouvrir les portes.
- ➡ Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.

Pendant la classe :

- ➡ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ➡ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- ➡ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

A la fin de la classe :

- ➡ Ouvrir les portes
- ➡ Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie
- ➡ Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique
- ➡ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).

GESTION DES CIRCULATIONS

Nous veillerons à :

- ➡ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
 - ◆ Privilégier le sens unique de circulation.
 - ◆ A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
 - ◆ Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
 - ◆ Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- ➡ Assurer une signalétique facile à comprendre au niveau des rampes pour limiter leur utilisation. Par exemple : rubalise autour des rampes ou à défaut prévoir une désinfection régulière adaptée.
- ➡ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ➡ Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- ➡ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- ➡ Port du masque par les adultes et les élèves.
- ➡ Les AED circuleront régulièrement pour veiller, en appui aux enseignants qui accompagneront leurs élèves au respect des mesures mises en œuvre dans les couloirs quand les élèves circuleront, par exemple pour aller en récréation.
- ➡ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

DEMI-PENSION

L'organisation des temps de restauration et d'accès se fera de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs, dans la file d'attente, dans la file de service et dans la salle des commensaux. Le personnel de la vie scolaire et les agents d'entretien veilleront à :

- ➡ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ➡ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- ➡ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».
- ➡ Chaque élève recevra un plateau garni d'un verre à eau et des couverts. Un agent sera en charge de remplir le verre d'eau à la demande.
- ➡ Le four micro-ondes sera rendu inactif
- ➡ Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ➡ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.

RECREATION

Le personnel de la vie scolaire veillera à :

- ➡ Éviter les croisements de classes et d'élèves :
 - ◆ Échelonner les temps de récréation entre les classes : les emplois du temps des groupes tiendront compte de cet échelonnement.
 - ◆ Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves.
 - ◆ Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
- ➡ Port du masque pour tous.
- ➡ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.
- ➡ Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique et au port effectif du masque par les élèves.
- ➡ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- ➡ Neutraliser l'utilisation des bancs (balisage physique, rubalise, ...) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- ➡ Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.
- ➡ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur, notamment dans le hall d'accueil quand ce sera possible.

Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.

ACTIVITES SPORTIVES

- ➡ Les enseignantes d'EPS veilleront à :
- ➡ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ➡ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- ➡ Neutraliser les douches des vestiaires.
- ➡ Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.
- ➡ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ➡ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ➡ Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet
- ➡ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

LES PERSONNELS

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

(Elles seront rappelées aux personnels lors de la journée de pré rentrée le 11 mai par la cheffe d'établissement)

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- ➡ Appliquer les gestes barrière.
- ➡ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ➡ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage
- ➡ Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- ➡ Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- ➡ Dans les locaux exigus, assurer de préférence des emplacements fixes pour chaque personnel ou sa zone d'évolution matérialisée si c'est pertinent.
- ➡ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ➡ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ➡ Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.
- ➡ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ➡ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des professeurs,...) les repas ne pourront être pris que dans la salle de restauration.
- ➡ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ➡ Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque etc...).
- ➡ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en oeuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- ➡ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ➡ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ➡ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

PERSONNEL ACCUEIL/VIE SCOLAIRE

- ➔ Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs. L'accueil général de l'établissement sera fermé entre 12h et 13h, pendant la pause déjeuner de l'agent d'accueil.
- ➔ Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique.

INFIRMIER, SERVICE MEDICAL, SST

- ➔ Mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants.
- ➔ Mettre à disposition des thermomètres sans contact.

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, CHEF DE CUISINE

- ➔ Rappeler les gestes barrière.
- ➔ Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- ➔ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- ➔ Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- ➔ Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux ...).
- ➔ Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel.
- ➔ Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

Notre agent de sécurité veillera à :

- ➔ Utiliser un outillage individuel
- ➔ Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ➔ Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- ➔ Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ➔ Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ➔ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.

- ➡ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT

- ➡ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- ➡ Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
- ➡ Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipée par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydro-alcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- ➡ Réaliser la remise et la signature des documents de transport, sans contact entre les personnes.
- ➡ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en oeuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- ➡ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION/SALLE DES PROFESSEURS

- ◆ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- ◆ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- ◆ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ◆ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ◆ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

BUREAUX

- ◆ Bureaux individuels et openspace : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos, ...) qui compliquent le nettoyage journalier.
- ◆ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ◆ Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- ◆ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).
- ◆ Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

ACCUEIL DE PARENTS

- ➔ Privilégier la communication à distance.
- ➔ Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).